

**MAIRIE**  
**DE**  
**BESSINES-SUR-GARTEMPE**  
**87250**

**ARRÊTÉ**

Réglementant la circulation  
et le stationnement Rue de la Borderie,  
à BESSINES-SUR-GARTEMPE

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,  
Vu la demande reçue en date du 22 mai 2026 de la Société SOCALIM, 1095 avenue de Toulouse 87260 PIERRE BUFFIERE concernant des travaux de branchement Enedis, au 12 rue de la Borderie à BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE I :** A l'occasion des travaux de de branchement Enedis au 12 Rue de la Borderie à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sur la rue de la Borderie sera alternée par feux tricolores, avec basculement de la circulation sur la chaussée opposée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 et pour la durée du chantier estimée à 12 jours.

Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur la portion concernée par les travaux.

**ARTICLE II :** La signalisation et la protection du chantier seront assurées par le Société SOCALIM conformément à la réglementation en vigueur.

**La Société SOCALIM devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.**

**Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie  
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES  
Société SOCALIM

Fait et arrêté à Bessines, le 22 mai 2026  
La Maire



Andréa BROUILLE